

Module F : Projet en validation à échelle réelle - Équipements de traitement d'eaux usées d'origine domestique

		OUI	NON	S.O.
F.1	Liste des projets La demande d'autorisation contient la liste à jour des projets autorisés en validation à échelle réelle ainsi que des projets soumis pour autorisation pour la même technologie, incluant la numérotation du projet présenté.			
F.2	Concentration de contaminants à respecter à l'effluent Les plans et devis ou le contrat d'exécution joints à la demande indiquent les concentrations de contaminants à respecter à l'effluent du système de traitement de même que le protocole à utiliser en vue de vérifier le respect de ces concentrations.			
F.3	Suivi de contrôle Les plans et devis ou le contrat d'exécution exigent qu'un organisme indépendant soit mandaté pour effectuer le suivi de contrôle du projet en validation à échelle réelle sur au moins une année.			
F.4	Attestation de conformité Les plans et devis ou le contrat d'exécution spécifient que, préalablement à la réception définitive des travaux, l'ingénieur maître des travaux remettra au MELCC et au maître de l'ouvrage une attestation de conformité des travaux aux plans et devis (incluant la performance des ouvrages).			
F.5	Garantie financière La demande d'autorisation contient l'une ou l'autre des garanties financières suivantes dans les documents contractuels pour l'exécution des travaux : F.5.1 un cautionnement d'exécution de contrat d'un montant au moins équivalent à 100 % du coût des installations de traitement en validation à échelle réelle (équipements et installation) ainsi qu'un cautionnement d'entretien des ouvrages en validation à échelle réelle valide jusqu'à la réception définitive des ouvrages ou, dans le cas d'un processus d'appel d'offres, une lettre d'intention de la compagnie de cautionnement dans laquelle elle s'engage à fournir de tels cautionnements; F.5.2 une retenue de paiement équivalente à 50 % de la valeur des ouvrages en validation à échelle réelle, qui sera conservée en garantie de performance jusqu'à l'attestation de conformité produite par l'ingénieur. F.5.3 Dans le cas où le projet en validation à échelle réelle a été conçu à partir d'essais pilotes menés par l'ingénieur concepteur indépendant du fournisseur ou fabricant d'équipements, l'ingénieur concepteur doit présenter avec la demande une copie d'un contrat d'assurance couvrant les risques environnementaux pour un montant au moins équivalent au coût des ouvrages en validation à échelle réelle.			

Renseignements supplémentaires

F.6 - Signature de l'ingénieur

Je déclare que les renseignements fournis dans ce module de même que dans les documents complémentaires sont complets et exacts.

Prénom et nom : _____

Date : _____

Signature : _____

N.B. Le signataire doit apposer ses initiales au bas de chacune des pages du module.